

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du *Cental*

Registre

*181*

N° *34*

SIGNALEMENT.

Le *Sieur Cheymal Jean-Jules*  
natif de *S<sup>t</sup> Chamans*  
demeurant à *idem*  
allant à *S<sup>t</sup> Chamans*  
âgé de *27* ans, taille d'un mètre  
*69* centimètres  
cheveux *châtains* front *recouvert*  
sourcils *châtains* yeux *gris*  
nez *moyen* bouche *moyenne*  
barbe *châtain* menton *rand*  
visage *rosé* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à

*Arrière de 2 mai 1871.*

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

*Jules Cheymal*

St-Chamant, le 24 mai 1881.

Monsieur le Maire,

Le soussigné, Cheymol Jean Jules, commis Marchand, domicilié au chef-lieu de votre commune, a l'honneur de solliciter de votre bienveillance, un avis favorable pour l'obtention de Monsieur le Préfet, de la délivrance d'un passe-port pour Massonassa, province de Valence, (Espagne). Il a l'honneur de vous saluer.  
Jules Cheymol



Signalément.

Nom: Cheymol  
Prénoms: Jean-Jules  
Né le 12 janvier 1854  
à St-Chamant  
Canton de Salers  
Département du Cantal  
Résidant à St-Chamant,  
Fils de Cheymol Pierre  
et de Corret Jeanne-Elise.  
Cheveux — Châtains  
Sourcils — Châtains  
Yeux — Gris  
Front — Découvert  
Nes — Moyen  
Bouche — Idem  
Menton — rond  
Visage — Ovale  
Taille — 1<sup>m</sup> 69 cent  
Marques particulières  
Néant

A Monsieur le Préfet du Cantal,

Monsieur le Maire de la commune de St-Chamant, canton de Salers, arrondissement de Mauriac (Cantal), Vu la demande qui précède, Considérant que le Règlement ne se trouve dans aucun des cas prévus pour lesquels le Passe-port demandé ne pourrait être délivré, Sommes d'avis qu'il soit fait droit à la demande du solliciteur.

Pour le Maire absent,

L'Adjoint,

A. Jérol



St-Chamant le 24 mai 1881